

**Discours de M. Karel De Gucht,
Ministre belge des Affaires étrangères et Président en exercice de l'OSCE
Conseil de Sécurité des Nations unies,
New York, 16 janvier 2006**

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil de Sécurité, de m'avoir invité et de me donner l'opportunité de prendre la parole dans cette enceinte au nom de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

En effet, depuis le 1er janvier, la Belgique exerce la Présidence de cette Organisation. En assumant cette fonction, la Belgique démontre clairement son engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale.

L'OSCE est une organisation régionale aux termes du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle a joué un rôle essentiel pour combler le fossé qui divisait l'Europe de la guerre froide. Elle a, depuis, développé un corps d'engagements, de normes et de principes qui lient l'ensemble de ses membres. Ceci constitue l'essence d'une sécurité collective moderne au sens

le plus large. Je réitère ici notre profond attachement à ces principes communs qui sont aussi ceux des Nations Unies

Après une années 2005 pleine de défis, la contribution de l'OSCE, de par son mandat transversal, à la paix et à la sécurité en Europe est désormais mieux reconnue. Et l'OSCE se porte mieux aujourd'hui qu'au début de l'année dernière. La conférence ministérielle de Ljubljana de décembre dernier a été l'occasion d'un dialogue renouvelé et d'une meilleure entente. C'est donc avec optimisme que la Belgique assume ses nouvelles responsabilités.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exposer les lignes de force du programme de notre Présidence de l'OSCE.

Nous serons appelés, en premier lieu, à jouer un rôle actif dans la réforme institutionnelle de l'OSCE. En effet, au conseil ministériel de Lubljana, un accord a été obtenu sur une révision des échelles de contribution et sur une feuille de route pour les réformes institutionnelles de l'OSCE afin de mieux l'adapter aux défis actuels. Cette feuille de route indique les domaines dans lesquels les négociations de réforme doivent être menées sous la Présidence belge. Nous y attachons une grande importance et nous prendrons cette tâche très au sérieux. J'ai l'intention de nommer un haut représentant de mon administration afin de mener cet exercice à bien.

En deuxième lieu, la Belgique veillera à un meilleur équilibre entre les trois dimensions - politico-militaire, économique et humaine - de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité. Elle s'efforcera de renforcer la dimension économique et environnementale, tout en mettant l'accent sur la coopération régionale et la sécurité dans le domaine du transport.

En effet, la sécurité n'est jamais définitivement acquise. Elle doit faire l'objet d'une attention constante, d'un investissement continu et d'une responsabilité partagée. Les changements qui se sont produits depuis la création de l'OSCE ont été immenses et, pour la plupart, positifs. Le risque d'un conflit à l'échelle du continent européen a disparu. Mais la sécurité et la stabilité en Europe demeurent une des préoccupations principales de l'OSCE. Il n'y aura pas de démocratie sans stabilité. Inversement, la paix et la sécurité présupposent le respect de la démocratie, des libertés civiles et des droits de l'homme. Il n'y a pas de stabilité durable sans développement économique.

En ce qui concerne le thème du transport et le renforcement de la dimension économique, la Présidence belge souhaite aussi attirer l'attention sur la situation particulière des pays enclavés. Nous voulons coopérer avec le Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays Enclavés et contribuer à la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies, approuvé à Almaty en 2003.

Nous voulons aussi renforcer la coopération entre l'OSCE et la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies afin de promouvoir la mise en œuvre des normes et instruments juridiques.

En troisième lieu, une place centrale sera accordé aux thèmes de la lutte contre la criminalité internationale et de la promotion de l'état de droit. La criminalité transfrontalière constitue, avec le terrorisme, une des nouvelles menaces les plus graves pour nos sociétés. L'ampleur de cette menace a été reconnue dans la déclaration finale du Sommet des Nations Unies en septembre 2005. C'est aussi un problème qui préoccupe nos citoyens.

La lutte contre la criminalité organisée n'est pas un thème nouveau pour l'OSCE, comme en témoignent ses plans et actions contre la traite des êtres humains, le commerce illicite de drogues et d'armes, le blanchiment des ressources issues d'activités criminelles et la corruption. L'OSCE dispose d'instruments pour le renforcement de l'Etat de droit et la formation de la police et de la justice. Notre présidence souhaite consolider cet acquis, donner un nouvel essor aux actions de l'OSCE dans ce domaine et y injecter quelques idées nouvelles.

Dans la lutte contre la criminalité organisée, la Convention des Nations Unies de 2002 sur la criminalité transfrontalière (appelée Convention de Palerme) est

l'instrument juridique international par excellence dans ce domaine. L'OSCE offre un cadre utile pour promouvoir sa ratification et pour fournir un appui spécifique à sa mise en œuvre par les Etats participants de l'OSCE.

En quatrième lieu, la Belgique s'efforcera de contribuer à la prévention des conflits et à la gestion des crises. L'attention se portera plus spécifiquement sur le Kosovo et sur ce qu'on appelle les conflits gelés, en Moldavie-Transnistrie, au Nagorno-Karabach et en Géorgie-Ossétie du Sud.

L'OSCE n'a, par elle-même, ni la vocation ni les moyens d'imposer une solution. Elle peut par contre, et c'est d'ailleurs sa mission, encadrer et faciliter l'émergence d'une solution pour autant que la volonté de négocier existe réellement chez les principales parties concernées.

La question du Kosovo fera l'objet d'une attention particulière de la part de la Présidence belge. Aujourd'hui, la mission de l'OSCE au Kosovo (OMIK) est la plus importante de toutes les missions de l'OSCE, avec environ 1.000 personnes sur le terrain, partout au Kosovo, y compris dans les villages et dans les régions dans lesquelles vivent des minorités serbes. En collaboration avec la mission des Nations Unies (MINUK), la mission OSCE réalise une tâche importante dans le domaine de la reconstruction du Kosovo. Son travail est plus

particulièrement axé sur la protection des minorités, la décentralisation, la démocratisation, la promotion des droits de l'homme, les élections, la formation des policiers et le soutien à l'administration.

Sous la Présidence belge, il y aura lieu d'évaluer le rôle futur de la mission de l'OSCE au Kosovo. La mission des Nations Unies (MINUK) prévoit de mettre progressivement fin à sa présence ce qui entraînera le transfert de tâches et de compétences à d'autres organisations, entre autres l'Union européenne et l'OSCE. Un dialogue approfondi et une collaboration étroite entre les Nations Unies, l'Union européenne, l'OSCE, l'OTAN et les autres acteurs principaux seront indispensables pour réussir au Kosovo.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a nommé M. Martti Ahtisaari, au poste d'Envoyé spécial chargé de mener le processus du statut final du Kosovo. L'OSCE sera appelée à contribuer à la mise en oeuvre du statut final. Dès lors, il est important qu'elle puisse, également en amont, jouer pleinement son rôle parmi les instances internationales concernées.

En Moldavie, l'OSCE joue un rôle important dans la médiation et la détermination du statut futur de la Transnistrie. Pendant sa Présidence de l'OSCE, la Belgique souhaite contribuer d'une façon constructive aux négociations sur ce statut.

En 2005, nous avons assisté à un rapprochement entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur la question du Nagorno-Karabach. La Présidence belge de l'OSCE souhaite contribuer activement au processus de paix et aux efforts du groupe de Minsk pour que ce rapprochement puisse se traduire en un règlement du conflit en 2006.

En Géorgie, les Nations Unies jouent un rôle central dans les efforts de conciliation avec l'Abkhazie. En ce qui concerne l'Ossétie du Sud, ce rôle central est joué par l'OSCE. Nous espérons que les récentes avancées pourront ouvrir le chemin à un règlement pacifique du conflit. Parallèlement, l'OSCE effectue actuellement une évaluation des besoins (« needs assessment ») économiques. La Présidence belge est prête à organiser, le cas échéant, une conférence de bailleurs de fonds en 2006.

L'OSCE est aussi un acteur très actif en matière de démocratisation. A cet égard, l'observation électorale est un instrument important, même si elle est parfois contestée. Je suis convaincu de l'utilité de ce travail et compte œuvrer, en ma qualité de Président en exercice, à ce que les missions d'observation puissent continuer à remplir les tâches pour lesquelles elles ont été créées, c'est-à-dire contribuer de manière impartiale au développement démocratique. Comme Président de l'OSCE, je suis d'avis qu'il est du devoir des pays

membres de recourir pleinement et en temps utile aux instruments existants conçus pour assurer la transparence des processus électoraux et en garantir la fiabilité. En tant que Président en exercice, j'ai lancé un appel au Gouvernement du Belarus pour qu'il invite le Bureau pour les Institutions démocratiques et les droits de l'homme (ODHIR) à observer les prochaines élections présidentielles.

Monsieur le Président, telles sont les priorités de notre Présidence en exercice de l'OSCE. Mais le programme de notre Présidence est plus étendu. Nous poursuivons et développerons aussi les autres grands thèmes de l'OSCE. Je pense notamment à la tolérance et à la non-discrimination ou encore à la lutte contre la traite des êtres humains. Dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, nous organiserons en février 2006 un séminaire important concernant les doctrines militaires. Concernant la non-prolifération des armes de destruction massive, l'OSCE vient d'adopter, lors du Conseil ministériel de Ljubljana, une décision qui l'engage à veiller à la mise en oeuvre par tous ses Etats membres, de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité. De plus, nous nous engagerons activement dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, les actions de l'OSCE s'inscrivant dans le Programme d'Action des Nations Unies.

Nous apporterons également une attention particulière au lien entre environnement et sécurité. A cet effet, nous nous efforcerons de promouvoir l'Initiative Environnementale et de Sécurité, réunissant les Nations Unies, l'OSCE et l'OTAN dans des projets de destruction de produits dangereux.

Enfin, le terrorisme est reconnu par l'ONU comme par l'OSCE comme l'une des plus importantes nouvelles menaces. Le Plan d'Action de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme s'inscrit dans le cadre universel des conventions des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité. Les membres de l'OSCE se sont engagés à ratifier et à mettre en vigueur les conventions et protocoles des Nations Unies. Au sein du Secrétariat général de l'OSCE, le « Action Against Terrorism Unit (ATU) » a pour mission de superviser la mise en oeuvre des instruments existants des Nations Unies et de fournir une assistance technique aux Etats membres dans la lutte contre le terrorisme. La Présidence belge souhaite continuer à progresser sur base du Plan d'Action de l'OSCE et à promouvoir la coopération entre l'OSCE et les Nations Unies, en particulier le Comité anti-terrorisme du Conseil de Sécurité.

Monsieur le Président, les Nations Unies et l'OSCE partagent les mêmes valeurs. Les deux Organisations ont en commun un grand nombre de domaines d'action. Il s'agit de domaines importants tels que le respect des droits de

l'homme, la démocratisation, la protection des minorités, la prévention des conflits, la gestion des crises, la lutte contre le crime organisé et contre le terrorisme et la protection de l'environnement.

Je tiens en outre à vous assurer de notre plein appui aux principes et aux recommandations de la résolution 1631 du Conseil de Sécurité, adoptée en octobre 2005, qui visent à renforcer la coopération et la consultation entre les Nations Unies et les organisations régionales, tout en reconnaissant la responsabilité primordiale du Conseil de Sécurité en matière de paix et de sécurité internationale.

En tant que Présidence en exercice de l'OSCE, la Belgique s'efforcera de promouvoir davantage les synergies et les complémentarités entre les Nations Unies et l'OSCE. C'est pour cette raison que j'ai tenu à vous informer, dès le début de notre présidence, de nos actions au sein de l'OSCE.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Telles sont les lignes d'un programme qui se veut à la fois ambitieux et réaliste. Ambitieux, parce qu'il ouvre bon nombre de nouvelles pistes à l'OSCE et en approfondit d'autres; réaliste parce que nous sommes conscients

que tout progrès ne sera possible qu'avec l'accord des 55 pays membres de l'organisation.

En tant que Président en exercice, nous avons l'intention de jouer le rôle d'un « honest broker » qui travaille pour le bien de l'Organisation dans son ensemble, au bénéfice de tous ses membres.

Une bonne coopération entre l'OSCE et l'ONU est essentielle à cet égard.

La Belgique, en sa capacité de Président de l'OSCE, souhaite contribuer à cet objectif. Elle compte répondre à défi. J'espère pouvoir bénéficier de votre soutien et votre coopération

Merci de votre attention.